

Observation n°6 du 31/03/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

le projet de DOUSSAY ne peut prospérer et vous amènera à rendre un rapport défavorable.

L'avis de la MRAe est catégorique et la conclusion sans appel, particulièrement en ce qui concerne l'avifaune avec l'outarde canepetière et l'œdicnème criard.

Il est rare de trouver un avis aussi tranché de la part de la MRAe.

je cite :

Le site révèle une forte sensibilité environnementale et des enjeux significatifs notamment pour l'avifaune, avec la présence d'espèces protégées telles l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard. Or le projet actualisé en 2022 n'apporte pas d'élément d'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur ce point, et la modification des caractéristiques des aérogénérateurs accentue l'impact potentiel du projet sur la faune volante. La MRAe considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme. Elle recommande au porteur de projet de réinterroger le choix d'implantation de son projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement.

respectueusement.

Hubert Moreau